

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Syndicat Mixte  
du  
Bas Adour Maritime



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

pays d'**ORTHE**  
et **ARRIGANS**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION



Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime – 116 rue de Gascogne 64240 URT – [www.smbam.fr](http://www.smbam.fr)

Mail : [contact@smbam.fr](mailto:contact@smbam.fr) – Tél. : 05 59 56 28 57

## Le mot du Président

Après une année 2021 marquée par 2 épisodes de crues, l'année 2022 nous a permis de poursuivre, de développer et de promouvoir nos actions qui sont essentielles au maintien et à la restauration des milieux aquatiques ainsi qu'à la biodiversité, enjeux majeurs dans la prévention contre les inondations et la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette année 2022 reste marquée par l'incertitude du devenir de nos ouvrages d'un point de vue administratif. Notre dialogue avec les services de l'Etat doit évoluer pour permettre un arbitrage sur les niveaux de protection de nos systèmes d'endiguement avec un compromis entre le « souhaitable » et le « possible » afin de définir un niveau de risque acceptable par tous.

D'autre part, la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme doit faire de la prévention des risques une priorité, une meilleure intégration de la GEMAPI dans les documents d'urbanisme reste indispensable.

Depuis 2020 et la création du SMBAM, j'ai eu à cœur de promouvoir la solidarité sur le territoire du syndicat et je me réjouis aujourd'hui que cette valeur soit pleinement assimilée par les différents acteurs. A cet effet, je remercie nos membres pour la confiance qu'ils nous accordent au quotidien.

Aussi, je tiens à remercier personnellement mes Vice-Présidents pour leur engagement dans ce grand projet qu'est la GEMAPI, ainsi que l'équipe opérationnelle qui œuvre assidument afin de mieux anticiper et réduire les risques d'inondation tout en maintenant un milieu aquatique riche pour les différents écosystèmes et la qualité de l'eau.

Enfin, je remercie nos partenaires qui nous permettent de mener à bien l'ensemble de nos projets et tout particulièrement l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine.

## Sommaire

### 1. Le SMBAM

Présentation  
Gouvernance  
Services

### 2. Compétences et missions

Outils de programmation

### 3. Bilan financier

### 4. Actions menées en 2022





# Le SMBAM

## ≈ Présentation

**Territoire :** le bassin versant de l'Adour maritime

**Principales rivières :** l'Adour, les Gaves Réunis, la Bidouze, l'Aran et l'Arnavy

Superficie	Linéaire de cours d'eau	Départements	Membres	Population statutaire
836 km <sup>2</sup>	340 km (cours d'eau principaux)	Landes (40) Pyrénées-Atlantiques (64)	5 Etablissements Publiques de Coopération Intercommunales	115 043 (INSEE 2018)

### TERRITOIRE SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME



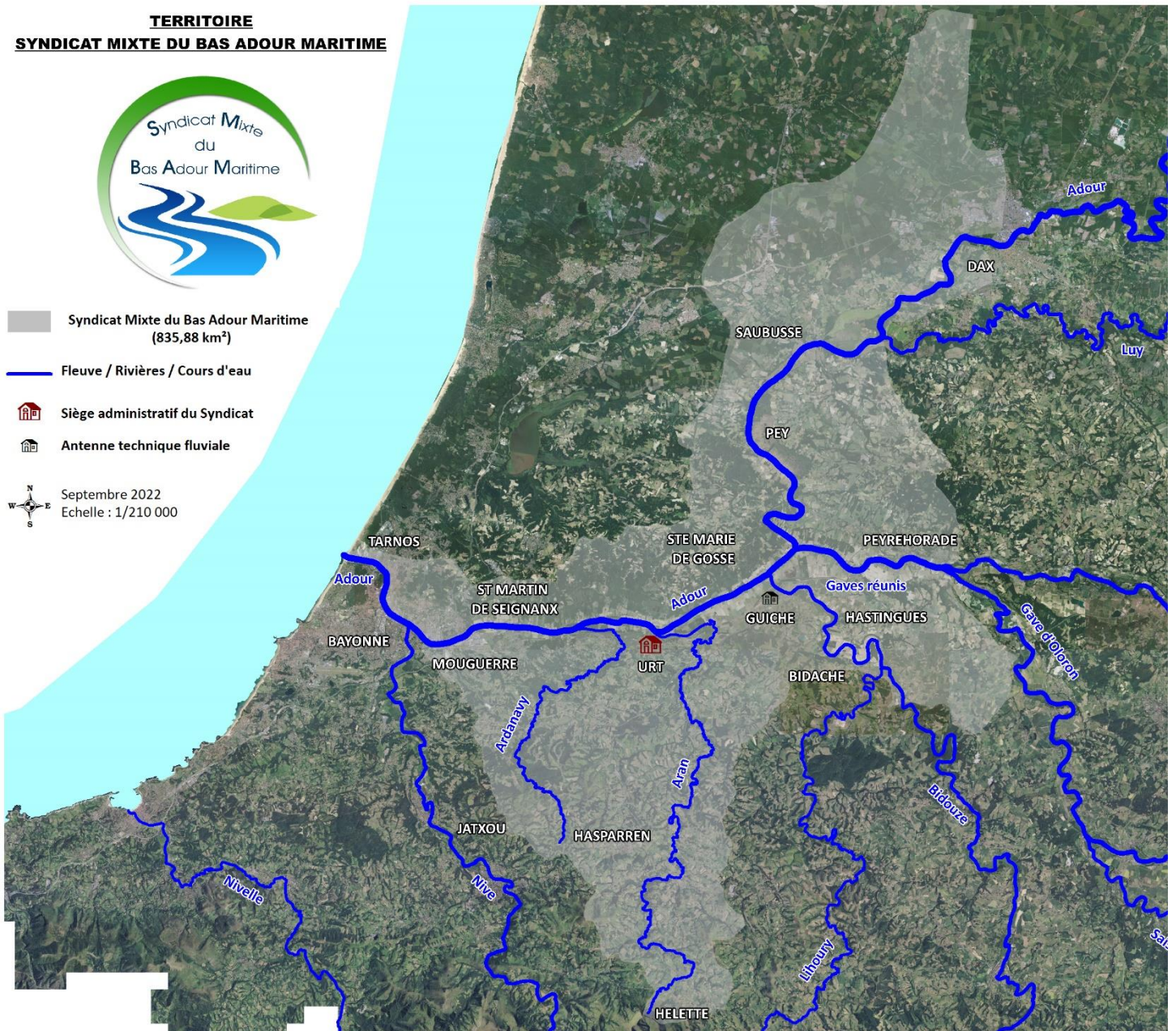
■ Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime  
(835,88 km<sup>2</sup>)

— Fleuve / Rivières / Cours d'eau

🏠 Sièges administratifs du Syndicat

🏠 Antennes techniques fluviales

📍 Septembre 2022  
Echelle : 1/210 000



## ≈ Gouvernance

Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2022. Les comptes rendus des réunions sont téléchargeables sur le site Internet du syndicat : [www.smbam.fr](http://www.smbam.fr)

### 28 délégués titulaires    28 délégués suppléants

14 élus de la CAPB

5 élus de la CCPOA

4 élus de la CC MACS

3 élus de la CA du Gand Dax

2 élus de la CC du Seignanx

14 élus de la CAPB

5 élus de la CCPOA

4 élus de la CC MACS

3 élus de la CA du Gand Dax

2 élus de la CC du Seignanx

### 6 membres du Bureau

Président : Raymond POUYANNÉ (CAPB)

1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Isabelle CAZALIS (CC Seignanx)

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Didier SAKELLARIDES (CCPOA)

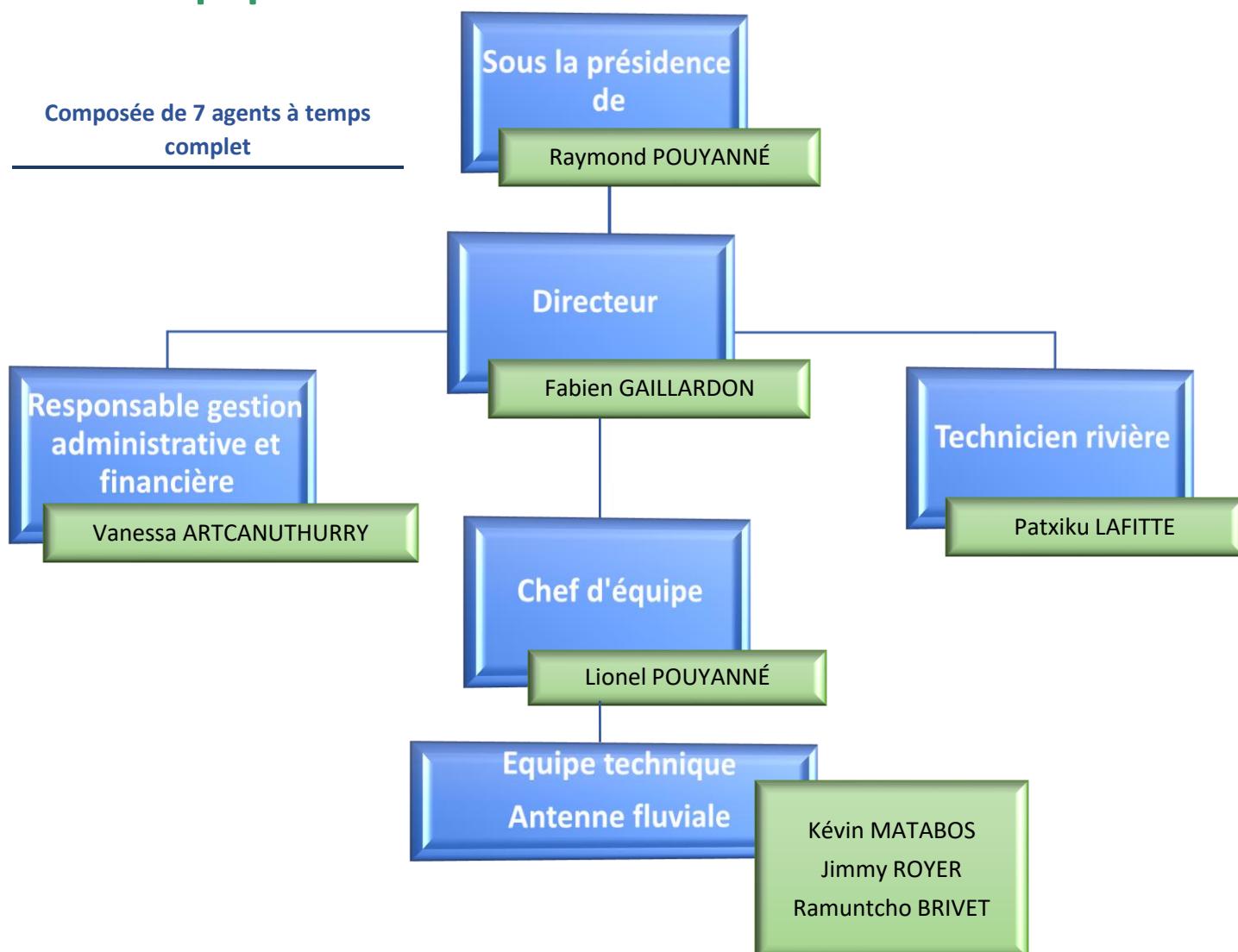
3<sup>ème</sup> Vice-Président : Jérôme HARGUINDEGUY (CAPB)

Délégué titulaire : Francis BETBEDER (CC MACS)

Délégué titulaire : Hervé DARRIGADE (CA Grand Dax)

## ≈ L'équipe

Composée de 7 agents à temps complet





# Compétences et missions

Le syndicat a pour objet la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**, au sens de la compétence **GEMAPI** composée des quatre missions obligatoires visées au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement (CE).

## **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1° CE) et notamment :**

- les études hydrauliques,
- les études hydromorphologiques,
- les études afférentes à la mise en place d'une DIG,
- la coordination technique de la gestion globale du bassin versant.

## **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau (item 2° CE) et notamment :**

- l'entretien de la ripisylve des cours d'eau (abattage, enlèvement d'embâcles, plantation...),
- l'entretien et les travaux sur les chemins d'accès aux berges des cours d'eau (fauchage des chemins, amélioration du revêtement...),
- les travaux sur berges pour maintien ou renforcement (protection végétale, mixte, minérale...).

## **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8° CE) et notamment :**

- la mise en place et le suivi de plans de gestion environnementaux en milieu humide,
- la mise en place de programmes de travaux sur les petits cours d'eau et affluents,
- le ramassage des déchets dans les rivières, les berges, les barthes, manuellement ou mécaniquement.

## **La défense contre les inondations (item 5° CE) et notamment :**

- la définition des systèmes d'endiguements ainsi que la mise en conformité administrative (étude de danger, visite technique approfondie...),
- la gestion et la surveillance des systèmes d'endiguement,
- les travaux neufs d'ouvrages hydrauliques (création ou déplacement de digues, déversoirs de crues, bassins écrêteurs, clapets, portes à flots...),
- l'entretien courant des ouvrages hydrauliques existants (remise à niveau des digues, réparation des clapets...),
- des travaux plus importants en terrassement pour les digues (affaissements, fuites, redimensionnement...),
- information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque d'inondation, entretenir la mémoire des événements passés (repère de crue...).

*Seule l'Agglomération du Grand Dax n'adhère pas à cette mission. Les quatre autres intercommunalités y adhèrent.*

## ≈ Outils de programmation



1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve sur le Domaine Public Fluvial 64

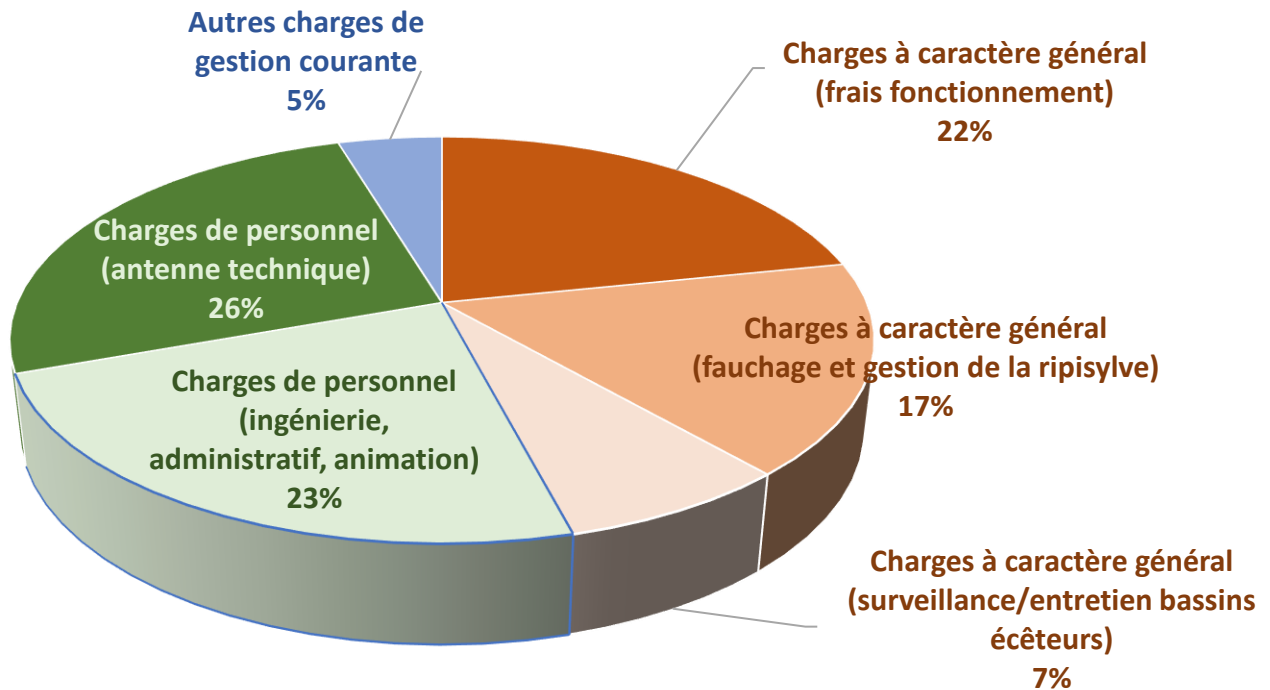
1 programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de l'Adour aval et des Gaves réunis 2021/2026 validé par arrêté inter préfectoral du 19 janvier 2021.

1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve de l'Aran et de l'Arnavy validé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2021.

# Bilan financier

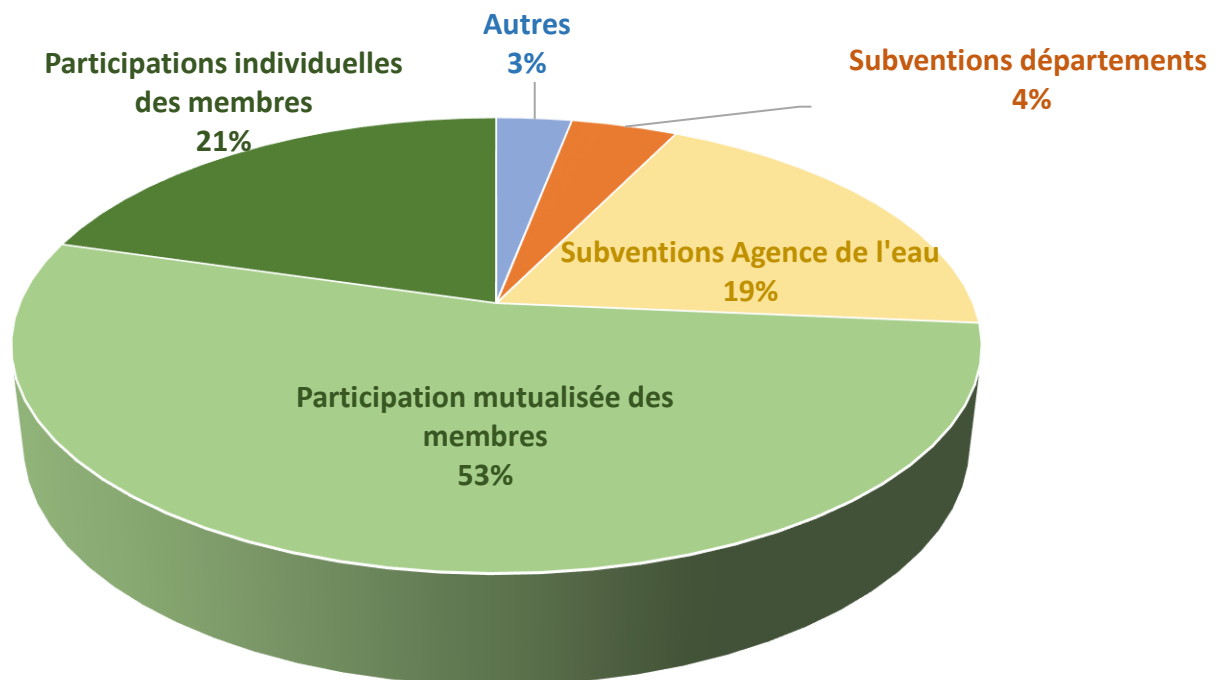
## Depenses réelles de fonctionnement

Total 2022 : 596 782,28 €



## Recettes réelles de fonctionnement

Total 2022 : 922 234,39 €



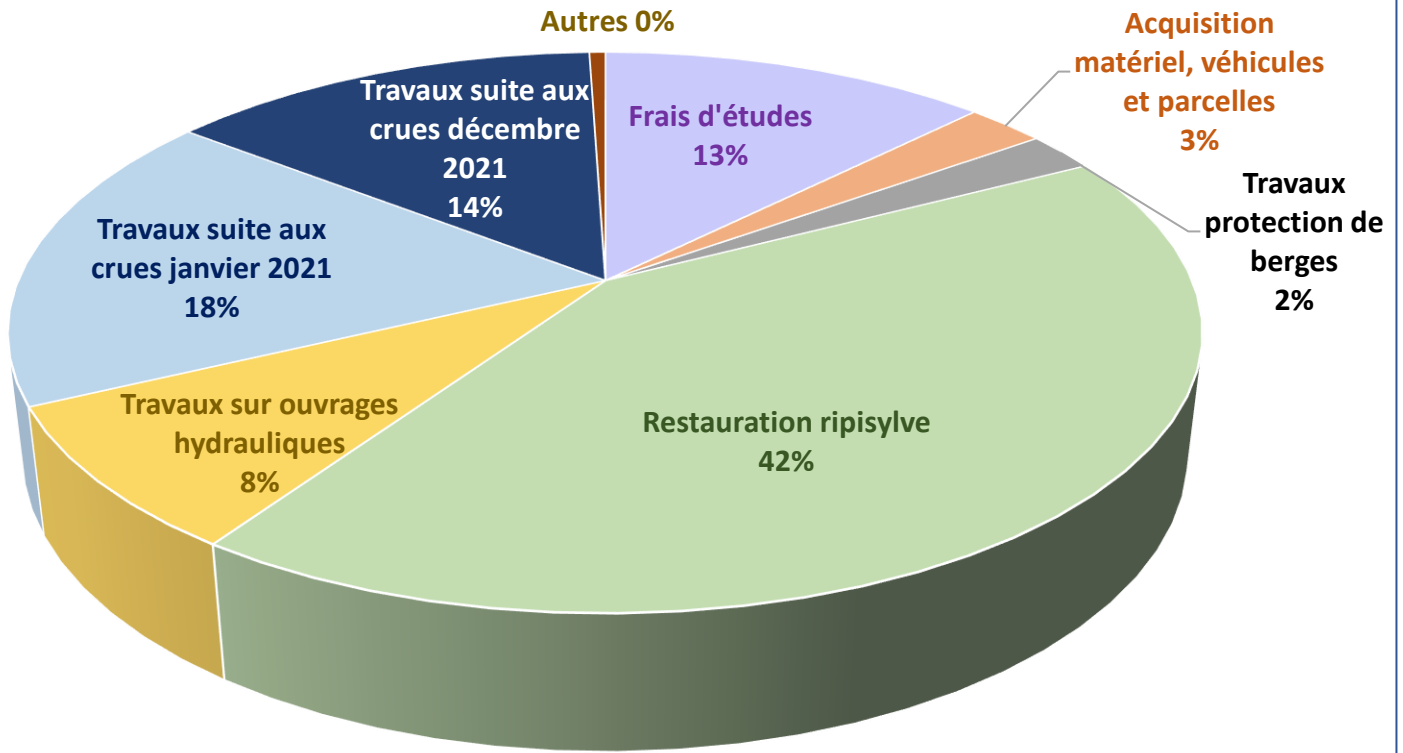
Résultat 2022 section fonctionnement : + 234 345 €.

Résultat de clôture 2022 (résultat cumulé) : + 550 668 €



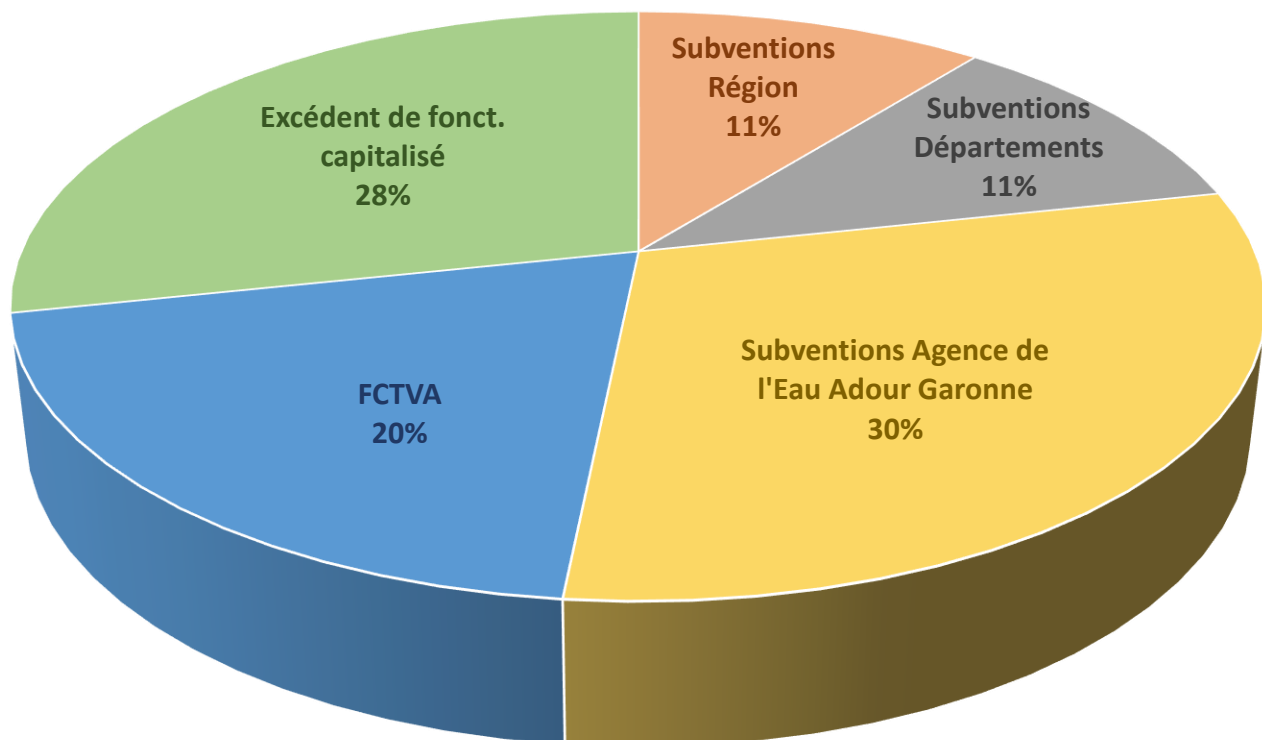
## Dépenses réelles d'investissement

Total 2022 : 793 906,24 €



## Recettes réelles d'investissement

Total 2022 : 418 146,51 €



Résultat 2022 section investissement : - 284 653,36 €.

Résultat de clôture 2022 (résultat cumulé) : - 135 035,82 €

## Actions menées en 2022

Le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime est habilité à entreprendre des études, travaux ou actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

**Les actions sont réalisées soit pas la régie du SMBAM, soit par des entreprises spécialisées dans les travaux aquatiques, soit par des ACI (Atelier Chantier d'Insertion)**

A ce titre le SMBAM intervient dans les domaines suivants :

### Restauration et entretien du lit et des berges des cours d'eau

- restauration et entretien de la ripisylve
- gestion des embâcles
- gestion des érosions de berges

### Préservation des milieux naturels

- ramassage des déchets
- mise en défend des cours d'eau
- gestion des espèces exotiques envahissantes

### Prévention du risque d'inondation

- surveillance et entretien des ouvrages
- études
- participation aux procédures de vigilance et d'alerte
- acquisitions foncières

### Animation et sensibilisation

- avis sur les documents de planification
- animation auprès des scolaires
- organisation d'évènements
- conseils aux riverains et appui technique aux communes

**Partenaires financiers pour les opérations relatives à la restauration des cours d'eau, à la préservation des milieux naturels et à l'animation :**



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



Département  
des Landes

**Opérations et exemples de chantier de travaux présentés dans les pages suivantes.**



# Restauration et entretien de la ripisylve

Connaître et être au plus près du terrain tout au long de l'année afin de :

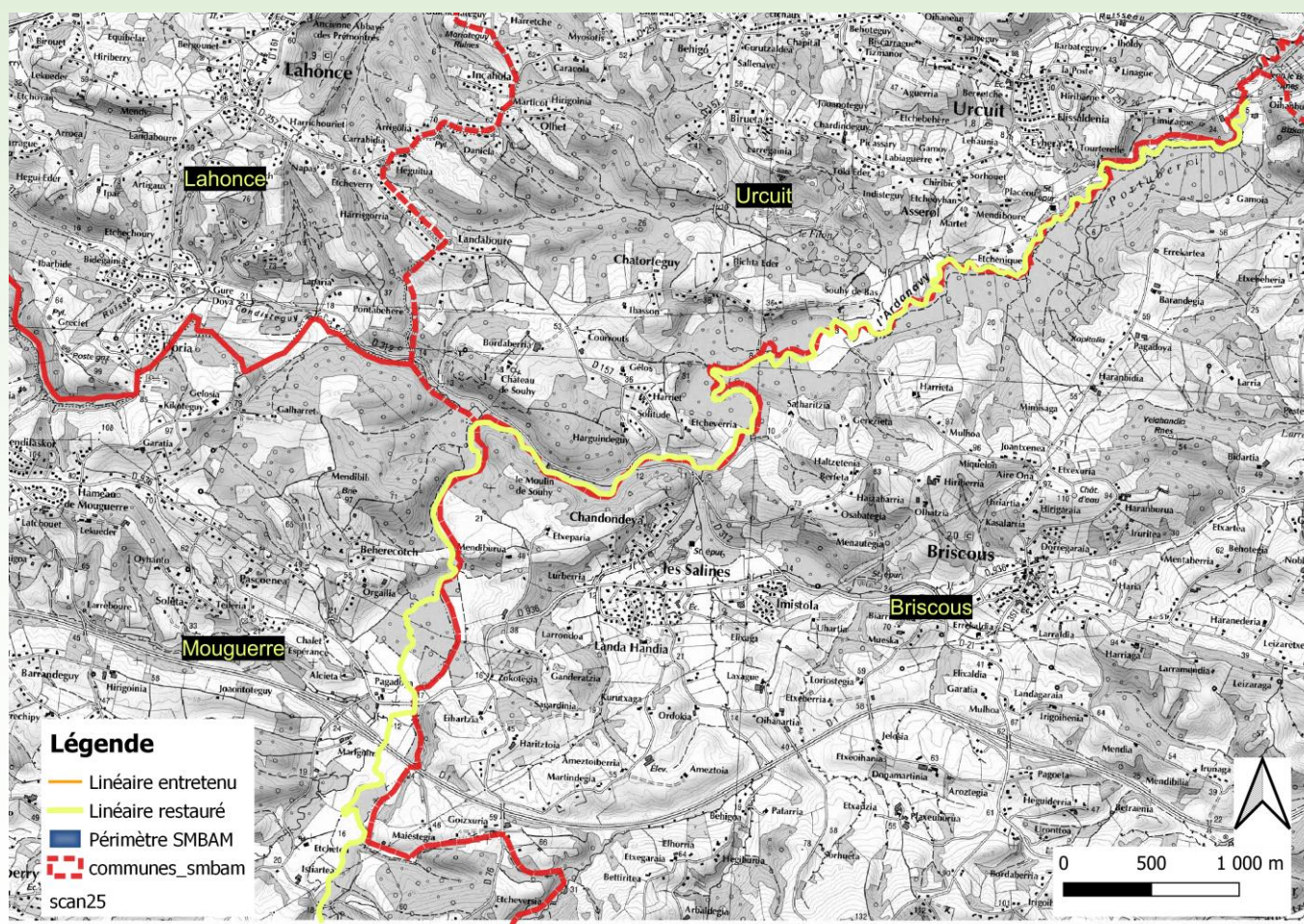
- ⇒ repérer pour prévenir la constitution d'obstacles à l'écoulement de l'eau
- ⇒ identifier les dysfonctionnements pour mieux prévenir et anticiper les travaux
- ⇒ assurer un échange continu avec les riverains
- ⇒ assurer la pérennité et la qualité écologique de la ripisylve

3 principes d'intervention :

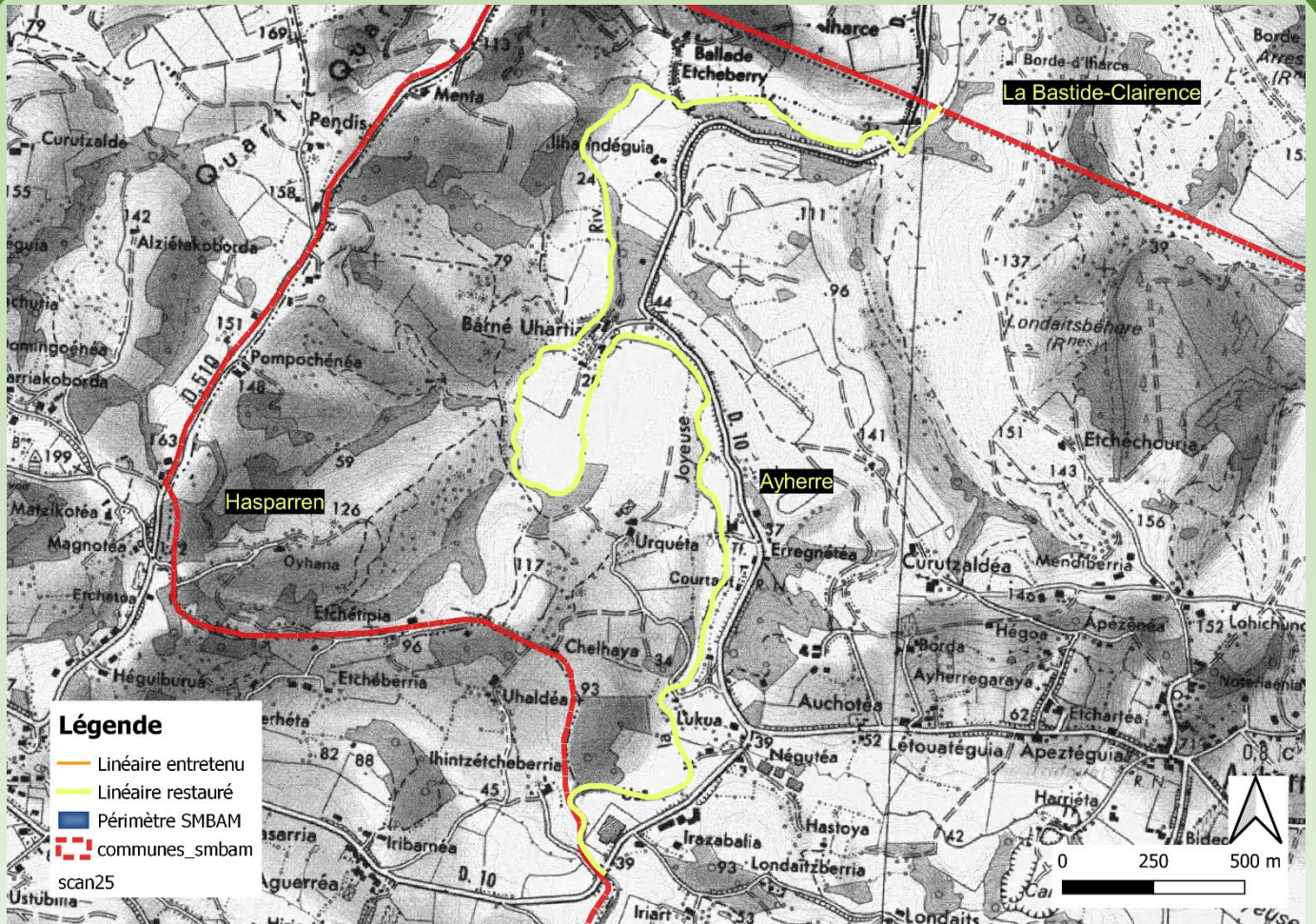
- Non intervention
- Action préventive d'entretien visant à stabiliser les berges et limiter la formation d'embâcles
- Action de restauration, visant à améliorer la qualité de la ripisylve sur les secteurs à enjeux humains

## Restauration de la ripisylve sur les cours d'eau de l'Aran et de l'Ardanavy.

- Communes concernées par les travaux : Ayherre, Briscous, Mouguerre, Urcuit
- Cours d'eau concernés par les travaux :
  - ≈ Ardanavy : 11 784 ml
  - ≈ Joyeuse / Aran : 5 264 ml





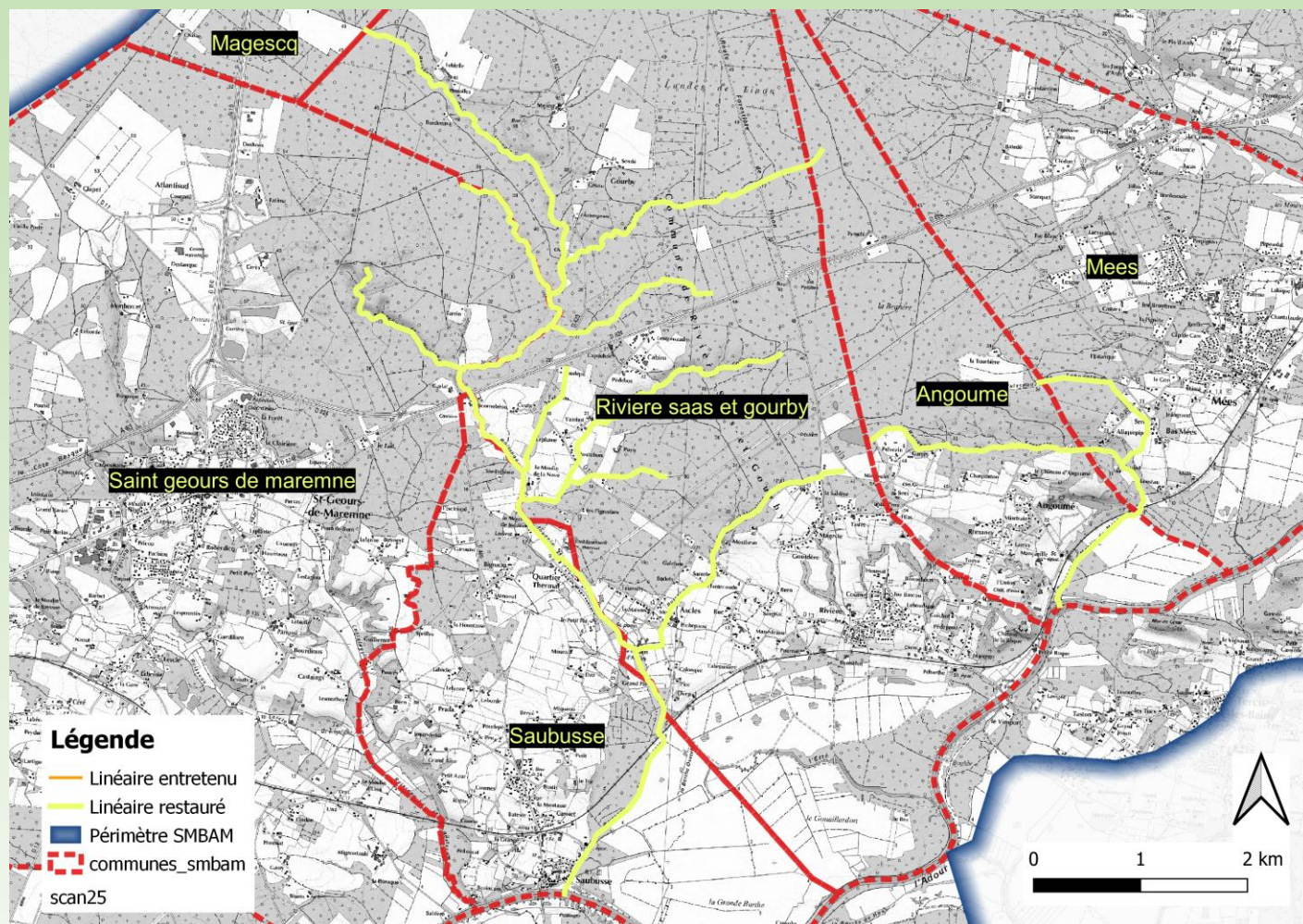


Travaux de restauration de l'Ardanavy à BRISCOUS

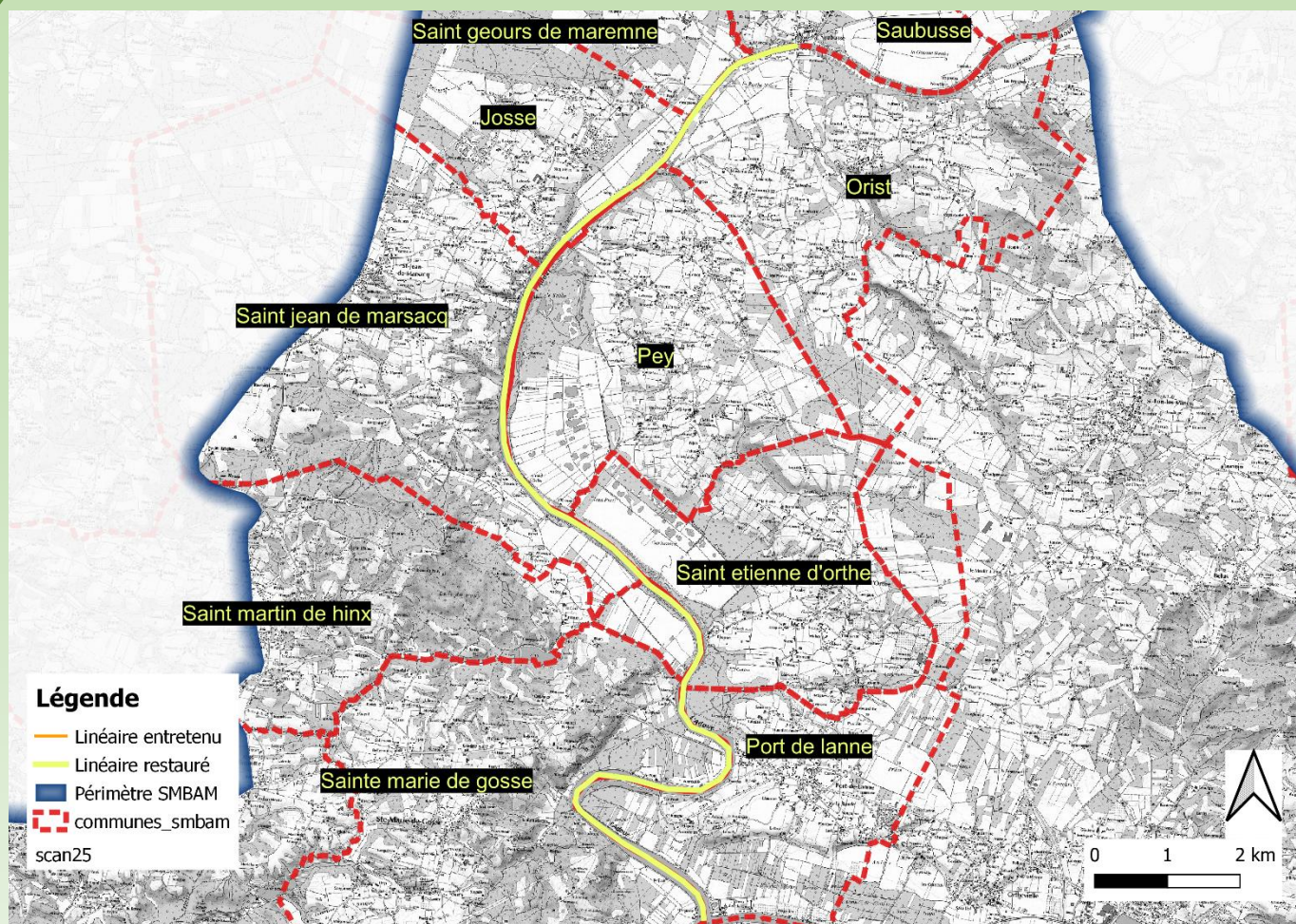


## Restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du bassin versant de l'Adour aval (40)

• Communes concernées par les travaux : Magescq, Méès, Orist, Pey, Port de Lanne, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint Geours de Maremne, Saint Jean de Marsacq, Sainte Marie de Gosse, Saint Martin de Hinx, Saubusse.







Cours d'eau	Type d'action						Total	
	Restauration de berges		Entretien de berges		Non intervention			
	ml	%	ml	%	ml	%	ml	%
Adour	5 611	15	11 038	30	19 719	55	36 368	100
Moulin de Mées	0	0	2 548	21	9 646	79	12 194	100
Jouanin	3 598	6	2 138	4	49 932	90	55 668	100
<b>Total</b>	<b>9 209</b>	<b>9</b>	<b>15 724</b>	<b>15</b>	<b>79 297</b>	<b>76</b>	<b>104 230</b>	<b>100</b>





Travaux de restauration d'un cours d'eau  
à SAINT-GEOURS DE MAREMNE

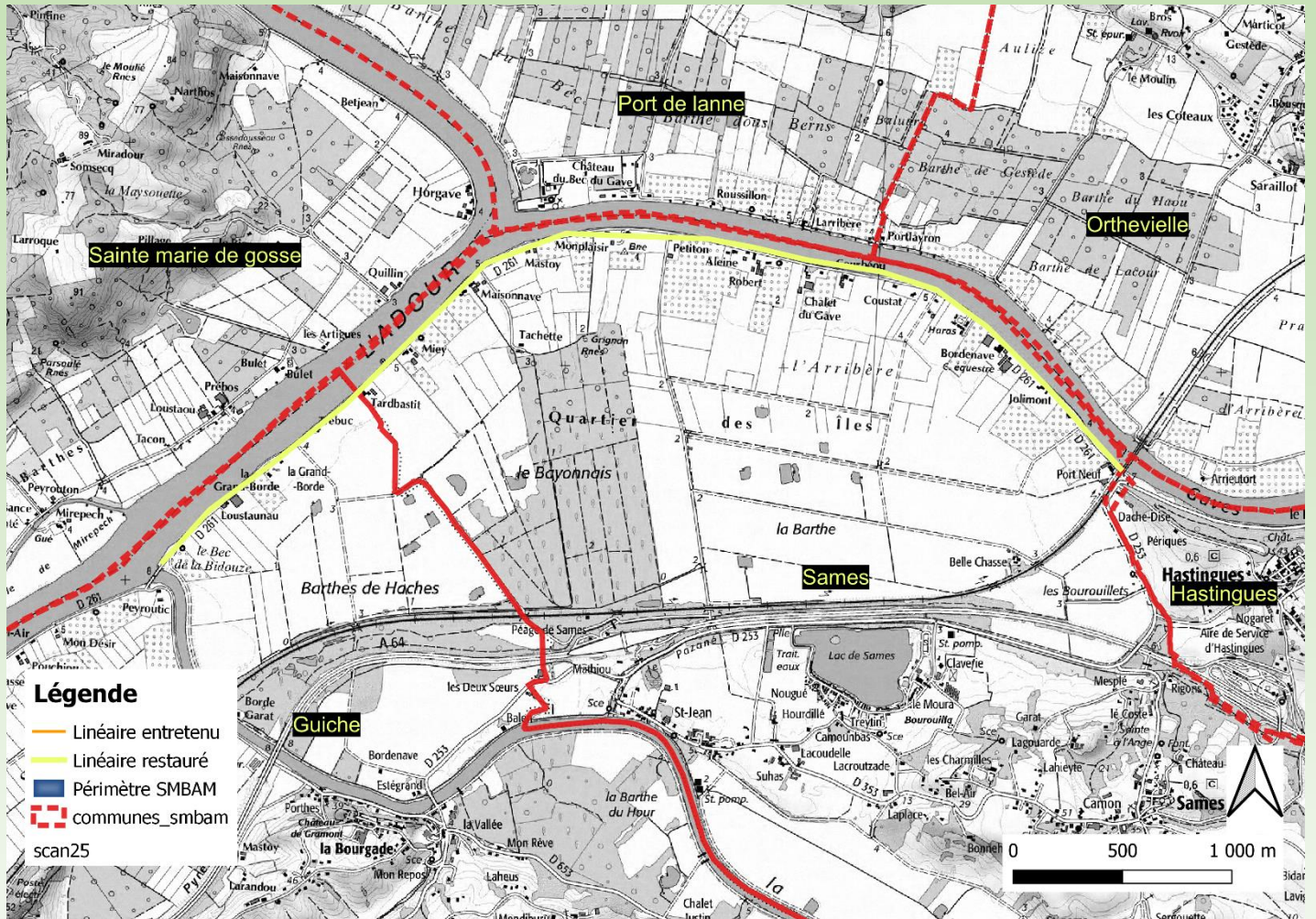


Elagage le long de l'Adour



## Restauration de la ripisylve sur le DPF 64

- Communes concernées par les travaux : Sames et Guiche
- Cours d'eau concernés par les travaux :
  - ≈ Gaves Réunis : 3 142 ml
  - ≈ Adour : 2193 ml





## Entretien de la ripisylve sur le DPF 64

Les travaux de restauration sont complétés par des travaux d'entretien réalisés principalement au lamier.

Linéaire de cours d'eau entretenu en 2022 :

- ≈ Adour : 32 km
- ≈ Gave Réunis : 3,4 km
- ≈ Bibouze : 2 km



Passage du lamier à couteau le long de l'Adour



## Gestion des embâcles

- ⇒ Limiter/éviter les risques d'inondation et d'érosion sur les secteurs à enjeu de sécurité publique
- ⇒ Préserver la diversité des habitats sur les secteurs à enjeux écologiques

3 principes d'interventions :

- Non intervention : pas d'enjeu de sécurité publique menacé, l'embâcle est laissé en place
- Actions préventives : abattage d'un arbre sous cavé à proximité d'un ouvrage
- Actions curatives : enlèvement de l'embâcle, enjeu de sécurité publique menacé





## Gestion des érosions de berges

- ⇒ Limiter/éviter la dégradation des enjeux d'intérêt général et de sécurité publique
- ⇒ Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

Principes d'intervention :

- Recul de l'enjeu
- Technique 100% végétale (fascine, peigne...)
- Technique mixte (tunage)
- Technique en génie civil (enrochement, gabion, palplanche)







Reprise d'un affaissement de berge à GUICHE



Reprise d'un affaissement de berge à SAINT-GEOURS DE MAREMNE





## Ramassage des déchets

⇒ Améliorer la qualité des milieux aquatiques :

- Ramassage ponctuel des déchets lors des différents chantiers
- 1 passage annuel rive droite et gauche de l'Adour entre le Bec du Gave et le pont de l'A63 (secteur maritime soumis aux forts coefficients et trafic routier important)



Ramassage des déchets le long des berges de l'Adour





# Gestion des espèces envahissantes

## • La jussie

- ⇒ Améliorer la qualité des milieux aquatiques
- ⇒ Préserver la diversité des habitats sur les secteurs à enjeux écologiques

Principes d'intervention :

- **Arrachage manuel** permet de traiter des surfaces plus restreintes mais avec de bons résultats car l'arrachage est plus fin et évite les dispersions de morceaux pouvant donner des repousses
- **Arrache mécanique** permet de traiter des grandes surfaces avec un état de développement important de l'espèce. L'arrachage mécanique peut être réalisé avec différents engins notamment des pelles mécaniques avec un godet pince (les godets classiques peuvent enfouir une partie des racines au lieu de les enlever).

*Les résidus issus de l'arrachage peuvent être soit épandus dans un champ afin d'avoir un rôle d'engrais, soit être enterrés.*



Arrachage manuel de la jussie



Arrachage mécanique de la jussie SAUBUSSE

# Prévention du risque d'inondation

## ≈ Surveillance

L'ensemble des ouvrages hydrauliques du Syndicat est suivi et surveillé toute l'année par les techniciens et l'antenne fluviale.

Lors des épisodes pluvieux intenses, une veille technique est assurée par les techniciens et l'antenne technique. Le Directeur du syndicat vient en soutien aux élus du territoire et aux services de l'Etat dans la gestion des crues et les prévisions des cotes maximales d'eau.

En post-crues, l'ensemble du territoire est visité depuis les berges ou/et en bateau afin de réaliser l'inventaire des dégâts occasionnés.

Les bassins écrêteurs de crues sur les communes de Mouguerre, Peyrehorade, Boucau, Hasparren et Biaudos bénéficient d'une surveillance supplémentaire avec la mise en place depuis 2020 d'un contrat avec SUEZ pour la surveillance et l'entretien mensuels de ces ouvrages.

Des visites en bateaux sont aussi nécessaires pour mieux apprécier l'état des berges de l'Adour notamment (stabilité des enrochements, des lignes de pieux, végétation...).

## ≈ Enrichissement de la connaissance du terrain

Un travail permanent de collecte de données des ouvrages (GPS différentiel, sondeur bathymétrique, niveau laser automatique et Système d'Information Géographique) est réalisé. Ce travail permet d'améliorer la connaissance précise du terrain (recensement du niveau de toutes les digues, des réseaux hydrauliques des barthes...).

## ≈ Conseil aux élus, riverains et partenaires

Une mission d'appui aux différents acteurs du territoire est réalisée toute l'année sur le fonctionnement des marées, des inondations et des niveaux d'eau en général en lien avec les territoires. Le fonctionnement des ouvrages est bien connu du SMBAM et les conseils en urbanisme, en aménagement, en gestion des écoulements... sont dispensés auprès de chaque demandeur.

## ≈ Entretien pluriannuel : gestion de la végétation sur les ouvrages hydrauliques

La régie du syndicat effectue des travaux de débroussaillage et de fauchage tous les ans sur les différents ouvrages hydrauliques.

Le fauchage à l'épaveuse des digues, bardeaux, chemins et routes longeant les cours d'eau se situant sur le périmètre du syndicat est confié à des prestataires extérieurs.

Les interventions sont réalisées sur 8 secteurs identifiés avec un ou deux passages d'entretien et un fauchage complet selon un calendrier défini.

## ≈ Travaux

Les travaux sont toujours sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du syndicat. Sur les ouvrages hydrauliques, ce sont principalement des remises en état des clapets ou portes à flots qui se dégradent dans le temps. Des chantiers de terrassement peuvent aussi être nécessaires du fait de l'apparition de « renards hydrauliques » autour des ouvrages.

## ≈ Acquisitions foncières

L'acquisition foncière des emprises des ouvrages hydrauliques permet au Syndicat d'intervenir sur son propre domaine en étant propriétaire et gestionnaire des ouvrages, simplifiant ainsi la gestion actuelle et future des systèmes hydrauliques.





# Réfection du mur/digue du Bec du Gave suite aux crues de décembre 2021



## Partenaires financiers



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





# Gestion de la végétation sur les ouvrages hydrauliques

Débroussaillage des talus de digue à BIDACHE



Débroussaillage initial des ponts communaux



Débroussaillage des ouvrages à GUICHE

Débroussaillage ouvrage hydraulique à ANGOUMÉ



Débroussaillage mur/berge à PEYREHORADE

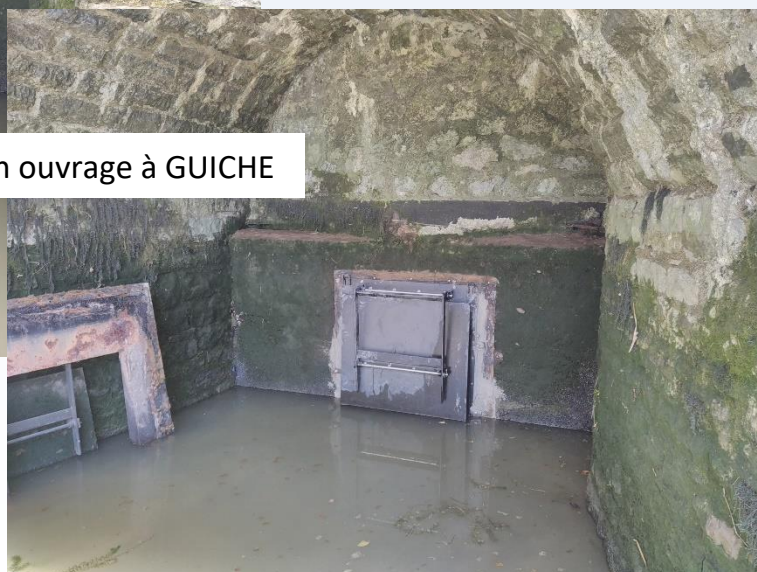


Débroussaillage digue à SAINT-ETIENNE D'ORTHE

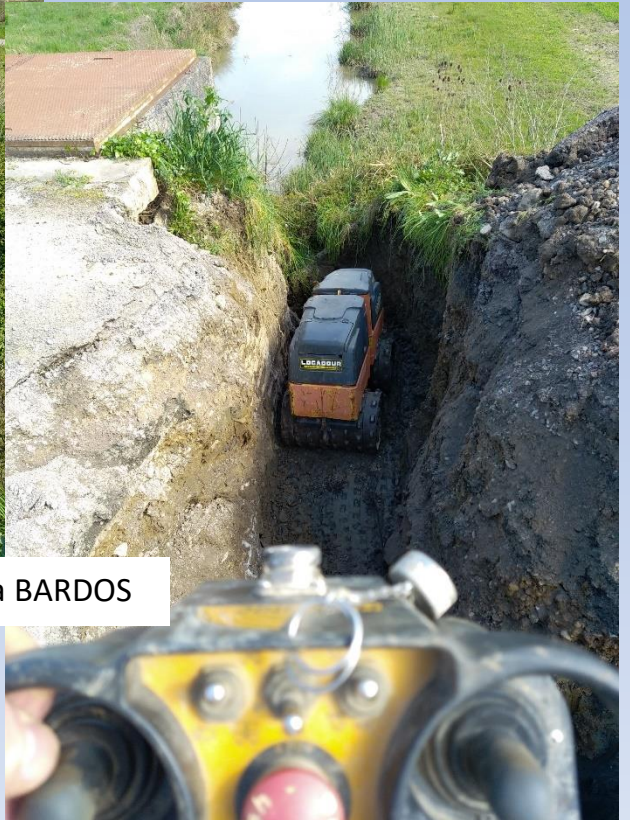




## Réparation des clapets et ouvrages hydrauliques







Fuite sur un ouvrage à BARDOS



Jointage mur/digue de « Horgave » à SAINTE-MARIE DE GOSSE

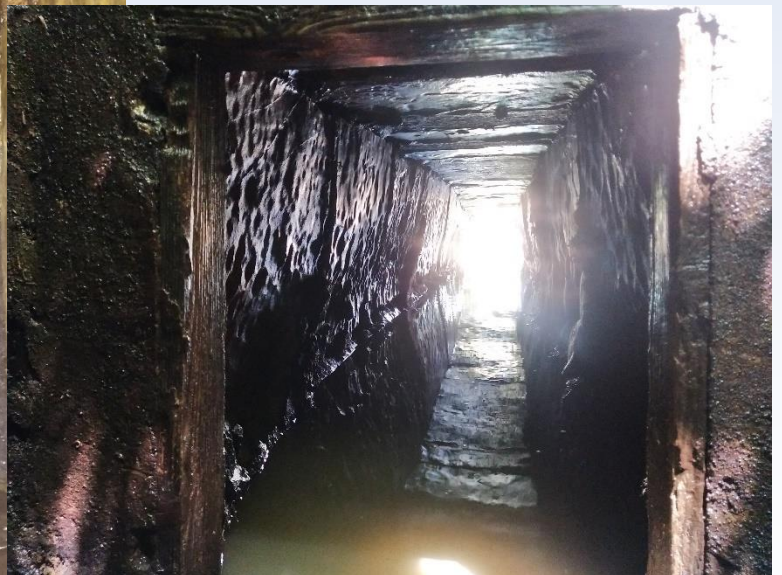




Remplacement de 2 portes à flots à PORT-DE-LANNE

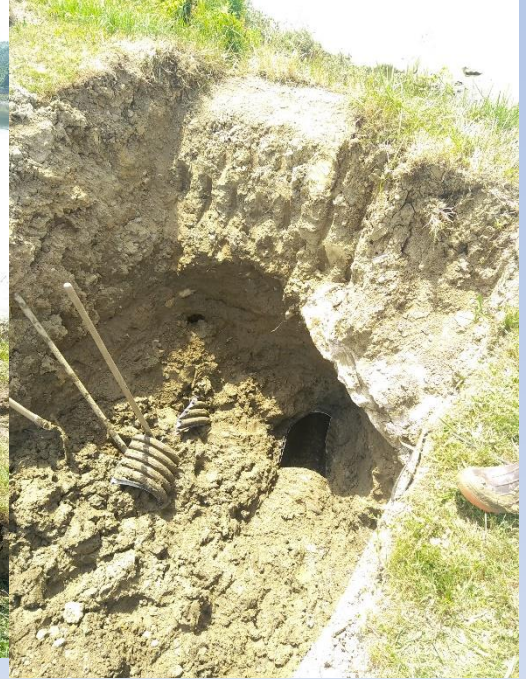


Racines obstruant un busage à SAINT-LAURENT DE GOSSE





Fuite sur l'ouvrage « Lacoudette » à SAINT-LAURENT DE GOSSE



Fuite sur l'ouvrage « Le rey » à  
SAINTE-MARIE DE GOSSE



Fuite sur l'ouvrage « Estey rouge » à  
SAINT-LAURENT DE GOSSE





Fuite sur un ouvrage à SAINT-MARTIN DE SEIGNANX



Fuite sur un ouvrage à LAHONCE





Réparations de la véloroute/digue



HASTINGUES



GUICHE



## Gestion des bassins écrêteurs de crues

### Remise en état de la grille du grand canal à MOUGUERRE



### Exemples de compte-rendu réalisé par SUEZ

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES BASSINS ANTI-INONDATIONS

COMMUNE : Mouguerre - SITE : Harriague

Agents : C.GUERREIRO	Date : 13/10/22	Heure : 15H15	Météo : BEAU
Type de visite : Contrôle mensuel		Pluviométrie* : 0 mm	

\*La pluviométrie indiquée est celle relevée au pluviomètre la Step de Mouguerre

#### CONSTAT :

GRILLE PROPRE, BASSIN FAUCHE

#### PHOTOS DE LA GRILLE :



COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES BASSINS ANTI-INONDATIONS

COMMUNE : BIAUDOS - SITE : BASSIN DE LATRAPAT

Agents : Y. LASSALLE G. BORDES	Date : 21/10/2022	Heure : 9h	Météo : Beau
Type de visite : Visite mensuelle planifiée		Pluviométrie : 0 mm	

CONSTAT : L'herbe du bassin a été fauchée mais laissée sur place. De ce fait, une grande partie est venue se déposer sur la grille. L'enlèvement de la fauche et le déblaiement du rejet serait souhaitable afin d'éviter la mise en charge du bassin lors des prochaines pluies.

Le chemin qui mène au bassin est couvert de végétation, le passage du gyrobroyeur depuis la route serait souhaitable.

#### GRILLE AMONT :





## Etudes

### Etude du système d'endiguement CAPB

---

Pour rappel, en 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le SMBAM et le SIGOM se sont réunis en groupement de commande afin de lancer l'étude de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire du Pays Basque et du Béarn.

La phase 5 détaillant les études et travaux nécessaires à la régularisation des aménagements hydrauliques, les modes de gestion et les moyens nécessaires, s'est achevée fin 2022.

La restitution des résultats de l'étude aux organes délibérants doit se faire en début d'année 2023.

### Etude du système d'endiguement du Sablot - PEYREHORADE

---

Pour rappel, cette étude a été lancée en 2018 afin d'améliorer le système d'endiguement du quartier du Sablot et de mieux comprendre les dynamiques d'inondation de ce secteur, et ainsi se mettre en conformité avec le décret digues de 2015. Le bureau d'études agréé (CACG) avait été missionné par l'Institution Adour.

Suite à diverses évolutions et demandes de complément, le bureau d'études a remis en 2022 une note d'actualisation sur l'analyse des risques. Les délégués du syndicat, en accord avec la CCPOA, ont ainsi pu définir un niveau de protection qui a permis au bureau d'études d'avancer dans la modélisation d'onde de rupture et de finaliser l'étude de danger.

Le dossier doit être remis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.





## Etude pour le classement administratif de 4 barrages écrêteurs de crues

Cette étude lancée début 2021 avait pour objet de produire l'ensemble des documents nécessaires au classement de 4 bassins écrêteurs suivant le décret n°2015-526 du 12 mai 2015, et d'accompagner le syndicat durant les phases de construction et d'instruction réglementaire du dossier.

Les barrages concernés se situent sur les communes de MOUGUERRE (bassins d'Harriague et D'Irauldenia) et de PEYREHORADE (bassins du bois de Puyo et d'Hartamont).

Le bureau d'études retenu est ISL Ingénierie en groupement avec Artelia

Les rapports finaux ont été transmis au technicien pour relecture fin 2022 et ils doivent être déposés auprès des services de l'Etat début 2023.

## Etude « Conception d'un ouvrage de soutènement de talus d'une voie communale » à CAME

Le syndicat a lancé début 2022 une étude afin de concevoir un ouvrage de soutènement de talus d'une voie communale sur le commune de CAME.

Suite à un affaissement de haut de berge lié à l'accotement de la voirie communale qui mène au port de Came, trois conduites d'adduction d'eau potable sont menacées de rupture (diamètre 200mm / 160mm / 75mm) et la route communale est fermée à la circulation par arrêté municipal.



Les objectifs de l'étude sont :

- ⇒ Identifier les facteurs responsables de l'affaissement du talus (sondages, hydrologie...)
- ⇒ Dimensionner un ouvrage de confortement acceptable techniquement et financièrement
- ⇒ Réaliser les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises et analyser les offres

Le bureau d'études retenu est Geolithe.

La modélisation du cours d'eau (Bidouze) au niveau du port de CAME a pris du retard et le bureau d'études prévoit un rendu début 2023.



## Animation/sensibilisation/communication

### Animation/sensibilisation scolaire

En 2022, 9 animations comprenant une ½ journée en classe et une sortie « terrain » ont été réalisées à destination des primaires du CE1 au CM2 des écoles de SAINT-JEAN DE MARSACQ et de BRISCOUS, soit un total de 224 élèves sensibilisés aux milieux aquatiques.



### Journée thématique dans le cadre de la semaine « climat »



Le 8 octobre 2022, le SMBAM a participé à une ½ journée de sensibilisation auprès des associations sportives de la ville d'HASPARREN sur le thème des déchets.

Durant cette matinée, les jeunes sportifs ont pu participer à différents ateliers tel que le ramassage de déchets le long du ruisseau d'Hasqueta, le bassin versant et le grand cycle de l'eau...

Le syndicat a déjà commencé à travailler sur l'édition 2023 qui sera sur le thème de l'EAU !!

### Site Internet

La publication régulière d'informations et documents sur le site Internet du SMBAM s'est poursuivie en 2022 avec la mise en ligne des comptes-rendus des réunions du Comité Syndical et d'informations ponctuelles.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

[www.smbam.fr](http://www.smbam.fr)